

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Accompagner-chaque-bachelier-vers-la-reussite-Chiche>



école & société

Accompagner chaque bachelier vers la réussite ? Chiche !

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 31 octobre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Après une concertation de cinq semaines ayant abouti à un rapport ([rapport Filatre](#)) publié le 19 octobre dernier, le premier ministre, escorté des deux ministres concernés, a présenté le 30 octobre son « Plan étudiants ; accompagner chacun vers la réussite ». L'objectif annoncé du gouvernement est double : abandonner le tirage au sort pour affecter les bacheliers dans les filières en tension (STAPS, Psycho, PACES ou droit) et améliorer le taux de réussite en licence, estimé actuellement à seulement 30 % (40 % après quatre ans). La concertation a bien montré qu'il y avait un consensus parmi les participants sur le fait que le statu quo n'était pas envisageable.

Le plan du gouvernement se veut global (voir le [dossier de presse](#)). Il s'inscrit dans le continuum bac-3 / bac+3. On ne peut qu'approuver ce point de vue même si le ministère de l'Éducation nationale s'est montré assez peu présent lors des travaux de la concertation. Il est par ailleurs accompagné d'un milliard d'euros sur cinq ans, un engagement important mais qui risque d'être très insuffisant au vu de la démographie étudiante et des besoins des universités..

Des mesures en terminale dès cette année

Le projet d'orientation post bac d'un lycéen doit se construire tout au long de sa scolarité au lycée. L'année de terminale, année du choix de formation post bac, doit bien évidemment faire l'objet d'une attention particulière. De fait, dès cette année scolaire, des mesures concernant les lycées vont être mises en oeuvre. Le ministre propose de nommer un deuxième professeur principal pour chaque classe de terminale et de renforcer le rôle des conseils de classe à ce niveau. Il prévoit des modifications substantielles dans la formulation des voeux d'orientation que vont formaliser les lycéens dès janvier 2018 sur la future plateforme remplaçant APB (on ne connaît pas encore le nom) et de façon plus floue d'organiser deux semaines de l'orientation en terminale (une au premier trimestre et une au deuxième trimestre).

Le SE-Unsa approuve le projet de nommer deux professeurs principaux en terminale. Ces deux collègues auront entre 15 et 18 élèves à suivre et l'accompagnement sera ainsi plus efficace. Ils bénéficieront de la même Isoe (celle prévue pour les professeurs principaux de terminale). Évidemment, l'annonce arrive un peu tard cette année. Il va sans doute être compliqué dans certains lycées de chambouler l'organisation déjà en route. Pourra-t-on trouver dans chaque terminale un enseignant disponible et dont le service permettra le suivi sur des moments d'accompagnement personnalisé ? Il est vraisemblable que le bricolage prévaudra en 2017-2018 mais pour les années futures, les élèves devraient en tirer bénéfice.

Les conseils de classe donneront un avis sur tous les voeux

De même, impliquer d'avantage les conseils de classe de terminale dans le processus d'orientation nous paraît aller dans le bon sens. Il s'agira de donner un conseil dès le premier trimestre puis un avis plus formel au deuxième trimestre sur chaque voeu (10 possibles) de chaque lycéen. Cet avis figurera sur une « fiche-avenir » qui sera transmise aux formations d'accueil dans les dossiers des candidats.

Une nouvelle plateforme plus « conviviale »

La plateforme APB sera remplacée par une plateforme plus simple et « conviviale ». Les formations devront afficher pour chaque formation le nombre de places disponibles, le nombre de candidatures à l'année n-1, les taux de réussite selon le bac, les perspectives d'insertion professionnelle et les attendus (en termes de connaissances et de compétences). Les lycéens pourront formuler au maximum 10 voeux (éventuellement groupés) et ils auront une réponse sur chacun des voeux du type « oui », « oui si » ou « en attente ». Une réponse « non » sera possible sur

Accompagner chaque bachelier vers la réussite ? Chiche !

les vœux de formations sélectives (STS, IUT ou CPGE) comme actuellement. Les formations non sélectives (licences en université) ne pourront pas refuser l'inscription d'un bachelier si des places restent vacantes. Par contre, et c'est une nouveauté, elles pourront conditionner (réponse « oui si ») l'inscription d'un bachelier à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique si elles estiment que le profil du candidat ne correspond pas aux attendus requis. Les filières non sélectives mais en tension donneront la priorité aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation demandée ; ce qui évitera théoriquement le tirage au sort actuellement en vigueur.

Le droit d'accès au supérieur pour tout bachelier reste garanti

Pour s'assurer qu'aucun bachelier ne reste sans solutions, une commission académique « d'accès au supérieur » devra proposer une solution aux bacheliers qui n'auraient pas de réponses positives. Le droit d'accès de tous les bacheliers à suivre des études est ainsi garanti. Ces changements paraissent raisonnables.

L'annonce de 3000 places supplémentaires en STS à la rentrée 2018 est évidemment une bonne nouvelle. Il reste à espérer qu'elles ne resteront pas vacantes et qu'une place significative y sera faite aux bacheliers professionnels ou technologiques. Le projet prévoit d'ailleurs que chaque recteur devra fixer des pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en technologiques en STS et IUT.

L'avis du SE-Unsa

La rentrée 2017 dans l'enseignement supérieur a été particulièrement difficile et la situation ne pouvait perdurer d'autant plus qu'on attend encore 200 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2022 (40 000 par an !). Il reste au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à définir les attendus formation par formation et aux universités à mettre en place des commissions pédagogiques pour ranger les dossiers des candidats qui leur arriveront. Il n'empêche que l'amélioration du continuum bac-3 / bac+3 passera aussi par un travail sur les lycées et les bacs. Une consultation sur ces sujets est annoncée par le ministre Jean-Michel Blanquer pour novembre. Le SE-Unsa y participera activement.